

Pourcentage de fret aérien à inclure dans la valeur en douane et la valeur statistique
(aéroport de départ situé en pays tiers ou Europe / arrivée France)

Zones	Pourcentages de fret aérien à inclure dans la valeur en douane pour la zone d'arrivée UE	Pourcentages de fret aérien à inclure dans la valeur en statistique pour la zone d'arrivée France
A	70	82
B	78	93
C	89	94
D	33	60
E	50	84
F	61	89
G	74	92
H	27	83
I	43	84
J	46	91
K	57	92
L	70	94
M	83	95
N	79	95
O	30	90
P	15	77
Q	5	33
UE	0	64

R/ a été ajoutée une zone de départ « UE », pour tenir compte des importations par transport multimodal avec trajet final UE/France par avion. Dans ce cas, un pourcentage unique de 64 % est appliqué à la portion finale de trajet, quel que soit l'aéroport européen de départ.

Pour calculer le montant de fret aérien dans la valeur statistique (valeur franco frontière française), il y a donc 18 pourcentages.